

# COMMUNE DE BLODELSHEIM

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2015

*A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. BERINGER François, Maire*

Etaient présents : HOMBERT Liliane, BESIN Gérard, BENSEL Céline, VOGT Dominique, VALENTE Victor, INVERNIZZI Corinne, RIEFFLE Edith, SANTORO Samuel, PETER Céline, BEAUDELOT Florent, SARTORIO Etienne, SEILER Michel, SITTLER Francine, BERINGER Ludovic

Absents excusés : THUET Sophie, ANTONY Sandrine, SIMON Matthias

Absents : BERINGER Emilie

Procurations : THUET Sophie à BERINGER François  
ANTONY Sandrine à BENSEL Céline  
SIMON Matthias à VOGT Dominique

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

### ORDRE DU JOUR

1. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
2. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN
3. RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ
4. REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE
5. RECENSEMENT 2016
6. PERSONNEL COMMUNAL
7. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION
8. DIVERS ET COMMUNIQUES

#### 1. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 4 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis rue des Erables, cadastré section 11 parcelle 501
- Délivrance d'un renouvellement de concession dans le cimetière Ste Colombe, concession de 15 années accordée moyennant la somme de 80 € (tombe B6)

## **2. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN**

La communauté de communes Essor du Rhin a décidé d'attribuer aux communes membres un fonds de concours correspondant au remboursement de 50 % de la participation au Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigade Verte).

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 29 juin 2015, le conseil municipal **ACCEPTE** le fonds de concours d'un montant de 3 320,26 €.

## **3. RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ**

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin adresse aux communes membres son rapport annuel d'activité accompagné du compte administratif. Ce rapport doit être communiqué au conseil municipal.

M. Dominique VOGT, membre du Syndicat, présente le rapport dont un exemplaire avait été diffusé à l'ensemble du conseil municipal avant la réunion. Le conseil municipal en prend acte.

## **4. REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE**

Dans le dossier du renouvellement du réseau d'eau potable, le conseil municipal a décidé, lors de sa réunion du 19 juin 2015, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études COCYLIQUE INGENIERIE.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié dans la presse pour le marché de travaux avec un délai de réponse des entreprises fixé au 9 septembre. A ce titre, une réunion des commissions « Technique » et « Finances » est prévue mardi 9 septembre en présence du bureau d'études COCYLIQUE INGENIERIE pour procéder à l'ouverture des plis puis analyser les offres.

Au vu du calendrier et conformément à la volonté de réaliser ces travaux durant l'automne-hiver 2015, il est proposé au conseil municipal de donner mandat à ces commissions pour l'attribution du marché de travaux.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal,

- **DONNE MANDAT** aux commissions Technique et Finances pour attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante, conformément à l'article IV du Règlement de Consultation ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue.

## **5. RECENSEMENT 2016**

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les 5 ans, par roulement. Le dernier recensement des habitants de Blodelsheim ayant eu lieu en 2011, la nouvelle collecte se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2122-21-10° et 2123-18 ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;  
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre V ;  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;  
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;  
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs ainsi que celle des agents coordonnateurs,

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- **De charger** M. le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser
- **De créer** trois postes occasionnels d'agents recenseurs,
- **De fixer** la rémunération des agents recenseurs comme suit :
  - 4,95 € par formulaire « bordereau de district » rempli**
  - 1,32 € brut par formulaire « bulletin individuel » rempli**
  - 0,65 € brut par formulaire « feuille de logement rempli**
  - 0,50 € par dossier d'adresse collective rempli**
  - 19,25 € par séance de formation**
- **De désigner** Mme Marine WAGNER coordonnatrice d'enquête chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2016, en dépenses (charges de personnel) et en recettes (dotation de recensement).
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

#### **6. PERSONNEL COMMUNAL**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'aux termes du 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs.

La commune se trouvant confrontée à un besoin de personnel en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans les services techniques, M. le Maire propose au conseil le recrutement d'un agent contractuel à temps complet pour exercer les fonctions d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, dans les conditions fixées par le 1° de l'article 3 précité, et ce pour une période de 6 mois.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment le 1° de l'article 3 ;

Le conseil municipal, à 16 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention,

- **AUTORISE** M. le Maire à recruter un agent contractuel à temps complet pour une durée de 6 mois sur un poste correspondant au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, conformément au 1° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;
- **PREVOIT** que le traitement de cet agent s'effectuera par référence à l'échelle afférente au grade ;
- **AUTORISE** en conséquence M. le Maire à signer le contrat d'engagement ;
- **PREVOIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

## **7. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION**

Madame Liliane HOMBERT rend compte de la réunion de la commission « Communication » tenue le 26 août 2015 concernant les évolutions à apporter au Ganz'Info ainsi que les nouvelles stratégies de communication communale.

### **A) Ganz'Info : réduction des supports papier**

Dans un souci de réduction concrète des impressions papier et de rationalisation des moyens, la commission « Communication » propose de ne plus insérer de flyers dans le Ganz'Info.

Les communications émanant des associations, des écoles, des villages voisins ou d'autres sources extérieures, seront, dans la limite du possible, insérées dans les rubriques du Ganz'Info. Cela nécessite une collaboration efficace de leurs auteurs qui devront impérativement transmettre à la Mairie leur annonce avant le 20 de chaque mois afin que celle-ci puisse paraître dans le Ganz'Info du mois suivant. Une réunion de tous les présidents d'association est prévue afin de les informer de cette décision et de leur exposer les modalités de cette communication.

Exception est faite pour les parutions de la communauté de communes Essor du Rhin pour lesquelles les communes membres se sont engagées à réaliser cette distribution en même temps que leurs bulletins d'information mensuels.

Entendu l'exposé de Madame HOMBERT et après délibération, le conseil municipal **VALIDE** la proposition de la commission.

### **B) Nouvelle stratégie de communication : site Internet et page Facebook**

Madame Liliane HOMBERT informe l'assemblée qu'après de nombreuses modifications et innovations, le nouveau site Internet de la commune est en ligne. Les associations et les écoles sont invitées à utiliser au maximum cet outil qui permet une diffusion pratique de l'information.

Une page Facebook a également été créée. A la différence du site Internet, la page Facebook permet une diffusion rapide de l'information en temps réel (partage de photos d'évènements, annonces ponctuelles, etc.).

## 8. DIVERS ET COMMUNIQUES

### a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées en Mairie depuis la dernière réunion :

- permis de construire n° 15 B 0009 et 00010
- déclarations préalables n° 15 B 0020 et 0021

### b) Informations de la communauté de communes « Essor du Rhin »

- **Périscolaire** : la prise de compétence « gestion de l'accueil périscolaire et extrascolaire » a été rendue effective le 1<sup>er</sup> septembre 2015. A ce titre, le poste de la Directrice de la Farandole a été transféré à la communauté de communes Essor du Rhin. La communauté de communes a par ailleurs créé une commission « Périscolaire », chargée d'étudier les modes de fonctionnements des différentes structures actuelles et de réfléchir à une harmonisation.
- **Salon de l'Artisanat et des Métiers** : le salon, dont l'objet est de valoriser les commerçants et artisans du territoire, aura lieu à Rumersheim-le-Haut les 26 et 27 septembre 2015. Chacun est cordialement invité à s'y rendre.
- **Activités pédagogiques** : Madame Liliane HOMBERT rappelle au conseil municipal l'existence de nombreuses activités éducatives et pédagogiques mises en place par la communauté de communes Essor du Rhin pour les écoles de son territoire.

Ces activités s'articulent autour de deux volets :

- Activités socio-éducatives, culturelles et environnementales (festival Momix, festival Bilingo, Colportage des Sciences...)
- Activités physiques et sportives (piscine, gymnase)

L'ensemble de ces prestations représente un budget de plus de 130 000 € annuel pour la communauté de communes.

### c) Bilan de la Journée citoyenne

Monsieur Gérard BESIN rappelle que la première Journée citoyenne organisée à Blodelsheim a réuni 203 participants et a permis de réaliser 16 chantiers différents, notamment grâce à la contribution précieuse de 16 sponsors.

L'addition des factures relatives à la Journée citoyenne fait état d'une dépense globale d'environ 6 000 € (location de matériel, prise en charge par la commune de la collation, de l'apéritif, etc.). Le coût est donc faible eu égard à l'important travail réalisé par les différentes équipes.

Au vu de ce bilan très positif et de la volonté concordante de tous les participants et organisateurs, l'évènement sera reconduit en 2016.

d) Rencontre avec Grissheim

Une rencontre avec les élus de Grissheim est prévue vendredi 18 septembre 2015 à 18h00. Tous les membres du conseil municipal y sont invités.

e) Divers

**Affaires scolaires – Liliane HOMBERT :**

La rentrée scolaire s'est bien passée dans les deux écoles. L'école maternelle Dewatre présente un effectif de 75 enfants et l'école élémentaire Les Tilleuls de 94 enfants.

La nouvelle ATSEM a pris ses fonctions lors de la pré-rentrée du 31 août à l'école Dewatre.

**Sécurité / Accessibilité – Dominique VOGT :**

Dans le cadre de l'Ad'Ap, un état des lieux dans chaque bâtiment communal et site associatif a été réalisé. A partir des éléments relevés et du premier audit réalisé en 2011, une liste de travaux a pu être dressée afin de rendre les bâtiments accessibles aux personnes en situation de handicap.

**Manifestation des élus le 19/09 :**

Une manifestation, à l'initiative de l'Association des Maires de France, est organisée le samedi 19 septembre à 11h30 devant la Préfecture du Haut-Rhin à Colmar. Cette manifestation, qui aura lieu partout en France, symbolisera la réaction des élus et des habitants face à la baisse annoncée de 30 % des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Chacun est invité à s'y joindre.

La séance est levée à 22 h 50.

Blodelsheim, le 10 septembre 2015



Le Maire,

François BERINGER